

Montréal le 20 septembre 2018

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Annick Tremblay  
Greffière et directrice des affaires juridiques  
Ville de Baie-Comeau  
2, Place LaSalle  
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K3

**Objet: Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour  
l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs  
Dossier R-4045-2018**

---

Maître Tremblay,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre du 17 septembre 2018<sup>1</sup> par laquelle vous demandez l'autorisation de déposer, hors délai, une demande de renseignements à Hydro-Québec.

La Régie note que la demande de la Ville de Baie-Comeau survient 12 jours après la date limite fixée par la décision procédurale D-2018-116 et qu'aucun motif n'est invoqué au soutien de ce retard. En conséquence, la Régie rejette la demande de la Ville de Baie-Comeau.

La Régie tient à souligner que la Ville de Baie-Comeau, tout comme l'ensemble des intervenants, pourra poser des questions au Distributeur lors de l'audience prévue à compter du 29 octobre 2018.

Veuillez agréer, Maître Tremblay, l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

---

<sup>1</sup> Pièce [C-VilleBaieComeau-0005](#).